



LE PENITENCIER DE TUNIS.—FORCATS SE RENDANT AU TRAVAIL SOUS LA CONDUITE D'UN GARDIEN.

LES ÉTAPES DU CRIMINEL VERS LE BIEN

COMMENT ON TRAVAILLE AU RELEVEMENT DU COUPABLE

Lorsque sur le coupable reconnu dangereux pour la société se sont refermées les portes de la prison, que va-t-il advenir de lui ? Faut-il penser qu'il est à jamais perdu, condamné pour toujours au vice, d'autant plus irrémédiablement perverti qu'il va vivre dans une atmosphère d'infamie ? N'y a-t-il pas moyen de travailler au relèvement moral de celui qui, malgré les pires aberrations, reste une créature humaine ? Tel est le problème qui se pose aux sociétés, en matière pénale. Faire une visite aux prisons et aux bagnes du monde entier, examiner les différents systèmes aujourd'hui en vigueur pour amender le criminel, ce sera une étude singulièrement poignante et qui nous réserve l'émotion de frappants contrastes, puisque, aux laideurs des pires déchéances, elle oppose le spectacle réconfortant de l'honnêteté reconquise.

* * *

Les sociétés, comme les individus, ont le droit de se défendre. Mettre dans l'impossibilité de nuire ceux dont les mauvais instincts et les vices troublent l'ordre général et menacent les indivi-



UNE COLONIE DE FORCATS A LA NOUVELLE-CALÉDONIE.

Parmi ces hommes que le crime a réunis dans cette prison commune, tous ne sont pas également pervertis. Quelques-uns, victimes d'un moment d'égarement, peuvent revenir au bien s'ils sont soutenus dans la bonne voie. Sévères quand il le faut, les règlements doivent encourager toutes les bonnes volontés et permettre au forçat repentant de se refaire une vie nouvelle.



LE PLUS ATROCE DE TOUS LES SUPPLICES : LE CHATIMENT PAR UN TRAVAIL INUTILE ET STÉRILE. LE "HARD-LABOUR" DANS LA PRISON ANGLAISE DE RANGOUN — INDO-CHINE

Les condamnés doivent, pendant des heures, faire tourner un immense cylindre en s'élevant de marche en marche sur les palettes qui le garnissent. A la moindre défaillance de l'un d'eux, les palettes actionnées par ses compagnons de chaîne viennent lui frapper brutalement les jambes.

du, est pour elles la condition même de la durée. Cela explique suffisamment l'existence des lois pénales et montre que tribunaux et prisons répondent à une nécessité.

Mais une fois la sécurité de tous assurée, un autre aspect du problème de la pénalité s'impose à notre attention. Ceux sur qui viennent de se refermer les portes de la prison, les barrières du bague, sont des hommes et doivent être traités comme tels. Ce n'est pas à dire seulement qu'on doive s'abstenir de toute cruauté à leur égard, éviter de les faire souffrir inutilement. Il y a plus. Tant qu'il reste chez l'être humain une lueur de conscience, tout espoir n'est pas perdu de l'améliorer, de le relever de sa déchéance, et, qui sait ? de lui permettre de reprendre un jour dans la société la place qu'une erreur, si grave soit-elle, lui a fait perdre. Sur la porte des prisons des hommes ne doit pas être inscrite la phrase fameuse : "Vous qui entrez ici, laissez toute espérance".

Ce principe bienfaisant et largement humain est celui qui domine aujourd'hui la pénalité. Mais il n'en a pas toujours été ainsi, et les sociétés ne s'y sont élevées que progressivement.

Ce qu'étaient les prisons et les bagnes de jadis, nous pouvons en juger en voyant ce qu'étaient, il y a peu de temps encore, les bagnes de Sibérie, derniers vestiges du passé, restes de l'ancienne et fautive conception de l'objet de la pénalité.

Épargner au condamné les horreurs de la détresse matérielle et les dangers d'une promiscuité qui, par son influence pervertissante, rend impos-

sible tout retour au bien, tel est le premier point qu'il faut obtenir. C'est le double souci qui a dirigé la création des maisons centrales françaises ou belges, anglaises ou américaines. Avant toutes choses, on a voulu mettre le condamné à l'abri des ignobles camaraderies. On s'est efforcé d'y arriver par le système de l'isolement en cellule.

Nous sommes pourtant encore loin du relèvement. Ce suprême résultat ne peut être obtenu que d'une seule manière, par l'emploi d'un unique remède. Seul le travail peut régénérer le condamné. C'est par la paresse que les condamnés se sont perdus, c'est par le travail qu'il faut les transformer.

Mais pour que ce travail ait son efficacité salutaire, il faut que ce soit un travail normal, productif et rémunéré. Car il est une forme sous laquelle le travail n'est que le plus atroce des châtiments : c'est quand il est inutile, stérile, sans autre objet que lui-même : tel est en Angleterre le "hard-labour".

L'imagination des anciens, qui condamnait les suppliciés des Enfers à remplir un tonneau sans fond, ou à rouler un rocher sans cesse retombant, n'a rien inventé de plus infernal.

Pour avoir toute sa vertu morale, il faut que le travail soit un travail productif, une série d'efforts combinés en vue d'un résultat à obtenir. C'est ce travail, conforme à la loi naturelle, qui